

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N° d'identification fiscale (NIF) : 0965 160 15 0000 54

**AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE  
DE CAPACITES MINIMALES  
N° 06/MHUVAT/2026**

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, portant « *Etude des Schémas Directeurs d'Aménagement du Littoral* ».

Le présent avis d'appel d'offres est adressé aux Bureaux d'Etudes nationaux **seuls ou en groupement solidaire agréés** de droit algérien, remplissant les conditions d'éligibilité fixées comme suit :

**1- Capacités professionnelles:**

Le Bureau d'Études doit disposer d'un agrément en cours de validité pour l'exercice d'activités d'études dans le domaine de l'Aménagement du Territoire délivré par le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire.

**2- Capacités financières :**

Le soumissionnaire doit avoir une moyenne du montant des chiffres d'affaires des trois (3) meilleures années (sur les cinq dernières : 2021-2022-2023-2024-2025), supérieure ou égale à **5 000 000 DA** (cinq millions de dinars algériens), justifier par les bilans financiers visés par les services des impôts.

**3.- Capacités techniques :**

**- Références professionnelles : (Expérience Spécifique)**

Le Bureau d'Études doit avoir réalisé au minimum **deux (02)** projets dans le domaine de l'Aménagement du territoire, justifiés par des **attestations de bonne exécution**.

**- Moyens Humains :**

Le soumissionnaire doit disposer, au sein de son équipe, d'un **expert en Aménagement du Territoire possédant une expérience minimale de quinze (15) ans**. Cet expert devra être **identifié nominativement** dans l'offre technique contenant son **curriculum vitae détaillé**, son (ses) **diplôme(s)**, sa **fiche carrière CNAS**, les autres **justificatifs de qualification** et de ses **références professionnelles correspondantes**.

**Cas d'un groupement de bureaux d'études**

Les bureaux d'études pourront constituer des groupements avec d'autres bureaux d'études de droit algérien.

En application des dispositions de l'article 57 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, dans le cas d'un groupement momentané de Bureaux d'Etudes, le service contractant tient compte des capacités du Groupement dans sa globalité. A ce titre, les membres du Groupement ne sont pas tenus de justifier de l'ensemble des capacités exigées du groupement dans le cahier des charges à l'exception de l'agrément qui devra être présenté par chacun des membres.

Les bureaux d'études intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès le siège du MHUVAT au niveau de la Sous-Direction des Marchés (Quartier diplomatique Tour A2 13<sup>eme</sup> étage Dely Ibrahim -Alger), contre paiement, auprès du Régisseur, de la somme de **Cinq Mille Dinars Algériens (5.000 DA)** de frais de documentation, non remboursables.

La durée de préparation des offres est fixée à **trente (30) jours**, à partir de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale ou le BOMOP ou la presse électronique ou portail électronique des marchés publics.

Les dossiers de soumission comprendront un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière (**voir l'article 14 du Cahier des Charges**), à savoir ;

**1- Le dossier de candidature :**

- Une déclaration de candidature ;
- Une déclaration de probité ;
- Les statuts de la société, le cas échéant ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le bureau d'étude ;
- Les documents permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires.

**2- L'offre technique :**

- La déclaration à souscrire ;
- Le cahier des charges original ;
- Les documents permettant d'évaluer l'offre technique.

**3. L'offre financière :**

- La lettre de soumission ;
- Les bordereaux des prix unitaires ;
- Les détails estimatifs-quantitatifs.

Ces trois offres présentées séparément dans trois (03) plis fermés placés dans une même et grande enveloppe anonyme, cachetée et fermée portant la mention suivante :

**Appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales  
N°06/MHUVAT/2026**

**Objet : « Etude des Schémas Directeurs d'Aménagement du Littoral »**

**« A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

Les offres doivent être déposées le jour correspondant au dernier jour de préparation des offres avant Douze (12h) heures, à l'adresse ci-dessus indiquée, au niveau de la Direction de L'Administration Générale (Sous-Direction des Marchés).

L'ouverture des plis en séance publique, se fera le même jour à treize heures trente (13 h 30) au siège du Ministère sis à l'adresse ci-dessus indiquée, en présences des soumissionnaires ou de leurs représentants, cordialement invités à y assister.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.